

NATURALISATION ET INTÉGRATION

Améliorer l'accès des apatrides à la naturalisation et à l'intégration

[Quel est le problème?](#)

[Que puis-je faire en tant que praticien de première ligne pour les réfugiés?](#)

[Que faut-il changer au niveau politique?](#)

[Plus d'informations contextuelles sur le problème et ressources supplémentaires](#)

QUEL EST LE PROBLÈME?

La seule solution à l'apatridie est l'acquisition d'une nationalité. Les obstacles à la naturalisation font que les apatrides **ne peuvent pas exercer leurs droits** et sont **désavantagés** socialement.

- Les droits des apatrides sont limités dans certains contextes - notamment en ce qui concerne l'éducation, les soins de santé, les prestations sociales et l'emploi - ce qui contribue à une pauvreté prolongée et à d'autres préjudices.
- Les apatrides n'ont généralement pas le droit de voter, d'occuper un poste politique ou de participer pleinement aux processus démocratiques.
- Les enfants d'apatrides peuvent naître apatrides si les lois ne contiennent pas de garanties complètes pour prévenir l'apatridie des enfants, violant ainsi le [droit des enfants à une nationalité](#).
- Les personnes qui demeurent apatrides pendant de longues périodes peuvent se sentir isolées et mal accueillies, ce qui entraîne des problèmes de santé mentale et réduit leur capacité à contribuer à la société.

QUE PUIS-JE FAIRE EN TANT QUE PRATICIEN DE PREMIÈRE LIGNE?

Les 4 R: Reconnaître, recenser, référer et se renseigner!

1. Reconnaître l'apatridie et son impact

Ne présumez pas que tout le monde a une nationalité ou que toute personne apatride sait qu'elle est apatride, ou que l'apatridie d'un demandeur ou d'un membre de sa famille aura été identifiée dans le cadre des [processus de sélection](#) ou [de détermination du statut](#). Examinez si les apatrides sont confrontés à des obstacles accrus à la naturalisation et, si nécessaire, approfondissez la question.

- Les apatrides sont-ils confrontés à des obstacles à la naturalisation, par exemple s'ils ne possèdent pas certains documents, tels que des actes de naissance et des passeports?
- Les apatrides sont-ils incapables de payer le coût de la naturalisation, et cela est-il lié aux restrictions imposées par le passé à leurs droits et opportunités?
- Certaines exigences peuvent-elles être assouplies ou supprimées?

2. Recenser l'absence de preuve de la nationalité et les indications d'apatridie

Si vous pensez qu'une personne peut être apatride, consignez cette information importante sur tout document relatif à cette personne. Si le formulaire ne comporte pas d'espace vous permettant de consigner ces renseignements avec exactitude, ajoutez une note quelque part sur le formulaire à ce sujet, afin que cette information soit enregistrée, et informez-en la personne ainsi que du fait que cela pourrait être important à l'avenir. Conservez également des copies de tous les documents pertinents dans votre dossier afin de pouvoir y accéder ultérieurement le cas échéant.

La plupart des pays européens ont des obligations internationales qui exigent d'eux de faciliter la naturalisation des apatrides, bien qu'en pratique, les apatrides se heurtent souvent à des obstacles importants dans l'acquisition d'une nationalité.

3. Référer les gens vers des conseils d'experts, du soutien et des informations

Si vous décelez une possible apatridie chez une personne qui souhaite se faire naturaliser, orientez cette personne vers des organisations spécialisées dans l'apatridie et la nationalité dans votre pays de travail pour voir si elles peuvent l'aider. Certains de [nos membres](#) pourraient être en mesure d'aider. Téléchargez et utilisez notre [guide/poster](#) (guide/affiche) pour les intervenants auprès des réfugiés et notre [short guide](#) (mini guide) pour les réfugiés et les demandeurs d'asile.

4. Se renseigner sur l'apatridie, la naturalisation et l'intégration.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous, ainsi que sur nos sites web (liens ci-dessous).

- [Naturalisation facilitée des apatrides](#)
- [Droits de vote des réfugiés](#)
- [Accès à la citoyenneté et son impact sur l'intégration des immigrants](#)
- De nombreuses études indiquent que la [naturalisation a des liens positifs avec l'intégration et les résultats socio-économiques et autres](#); par exemple [ici](#) et [ici](#).

QUE FAUT-IL CHANGER AU NIVEAU POLITIQUE?

- **Les États doivent se conformer à la Convention des Nations Unies sur l'apatridie de 1954** et prévoir une naturalisation facilitée dans leur législation et leur politique.
- **Les États doivent faciliter l'accès des apatrides à la naturalisation dans la pratique**, notamment en garantissant la précision de l'enregistrement et de la détermination de l'apatridie et en exemptant les apatrides des exigences en matière de documentation, de frais et de langue/d'examen si nécessaire.
- **Les États doivent fournir aux responsables de la citoyenneté une formation** sur la situation des apatrides et les obstacles qu'ils peuvent rencontrer par rapport aux exigences de la naturalisation.

- **Les États et autres entités doivent adapter l'accès aux services d'intégration pour les apatrides** afin de garantir un accès équitable aux droits et aux opportunités.

PLUS D'INFORMATIONS CONTEXTUELLES SUR LE PROBLÈME ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Le droit international reconnaît que la principale solution à l'apatridie est l'accès à une nationalité, mais les apatrides sont confrontés à de nombreux obstacles à la naturalisation. [La Convention des Nations Unies sur l'apatridie de 1954](#) impose aux États de faciliter la naturalisation et l'intégration des apatrides. Mais très peu de pays adhèrent à cette obligation ; même lorsque des dispositions légales existent, [elles ne sont souvent pas pleinement appliquées](#).

De nombreux apatrides ont été systématiquement exclus de l'éducation formelle ou de l'emploi dans leur pays d'origine. Cela peut signifier que les cours de langue et les formations professionnelles en Europe constituent la première fois qu'un apatride a accès à une éducation formelle. En outre, les apatrides peuvent ne pas disposer des documents habituellement requis pour prouver leur admissibilité à de nombreuses opportunités d'éducation ou d'emploi - par exemple, des actes de naissance, des certificats d'études antérieures, des preuves d'expérience professionnelle formelle ou des lettres de recommandation.

Dans de nombreux contextes, d'importants **obstacles subsistent** pour la naturalisation ou l'intégration des apatrides. Par exemple, dans certains pays, un acte de naissance est nécessaire pour faire une demande de naturalisation. Dans d'autres pays, un passeport ou un document prouvant la renonciation à une ancienne nationalité est requis. Dans certains pays, les procédures de naturalisation sont très coûteuses et les frais ne sont pas supprimés pour les demandeurs apatrides (par exemple, [au Royaume-Uni](#)). Il peut également y avoir un test de citoyenneté, des exigences en matière de langue ou d'[exigences de revenu minimum](#). Tous ces éléments peuvent constituer des obstacles pour les apatrides qui cherchent à obtenir la naturalisation.

Obtenir plus d'informations

[European Network on Statelessness](#) (Réseau européen sur l'apatridie)

[Stateless Journeys](#) (Parcours des apatrides)

[Statelessness Index](#) (Index sur l'apatridie)

[UNHCR's Ending Statelessness website](#) (Site du HCR des Nations Unies Mettre fin à l'apatridie)

[UNHCR's Self-Study Module on Statelessness](#) (Module d'auto-apprentissage du HCR sur)

[Institute on Statelessness and Inclusion](#) (l'apatridie Institut sur l'apatridie et l'inclusion)

[Statefree](#)

Suivez un cours à [l'Institut sur l'apatridie et l'inclusion](#) ou à [l'université de Melbourne](#).

Les organisations en Europe peuvent [contacter le Réseau européen sur l'apatridie](#) au sujet des possibilités de formation.

Vous pouvez également [vous inscrire à notre liste de diffusion/bulletin](#).



« NOUS SERONS TOUJOURS PALESTINIENS ET NE DEVONS JAMAIS
ABANDONNER LA LUTTE PALESTINIENNE POUR NOTRE DROIT AU RETOUR
DANS NOTRE ANCIENNE PATRIE. CEPENDANT, DEVENIR CITOYEN
NÉERLANDAIS M'A MIEUX PERMIS DE RÉALISER MON POTENTIEL... »

~ FEMME PALESTINIENNE (AUTREFOIS APATRIDE), NATURALISÉE CITOYENNE NÉERLANDAISE